

CRETEIL, 6 mai 2020

Mme la Présidente du CHSCT du Val de Marne,

Nous savons qu'à l'heure actuelle, tous les éléments sur le déconfinement, notamment pour l'Île de France, ne sont pas encore connus.

Nous espérons néanmoins que vous pourrez répondre à quelques-unes des questions que nous vous avons envoyées par messagerie il y a quelques jours.

En revanche, nous savons que le retour dans les services va, de fait, exposer nos collègues à un risque plus important de contamination.

Or, pour les représentants FO Finances, la santé des agents de la DDFiP, de la DNID et des Douanes constitue une priorité absolue.

Dans cette optique et en préambule à nos échanges, nous vous demandons pour les agents de la DDFiP, de la DNID et des Douanes du Val de Marne :

- le maintien voire le développement du télétravail au moins jusqu'au 2 juin et le maintien des ASA "gardes d'enfants" aussi longtemps que la scolarisation partielle et/ou l'absence de garde le rendront nécessaire
- bien évidemment, le maintien à leur domicile des collègues les "plus vulnérables" selon les critères définis par le Haut conseil de la Santé publique, mais aussi des personnes les plus fragiles reconnues par le médecin de prévention et/ou en situation de handicap
- que le nettoyage renforcé des locaux et des surfaces soit assuré conformément aux préconisations du Ministère du Travail
- la mise en œuvre d'une organisation du travail conforme aux consignes de sécurité sanitaire nationale, avec la mise à disposition DES le 11 mai pour TOUS les agents en présentiel, de protections individuelles suffisantes et non contingentées (masques grand public, mais aussi en tissu, gels, lingettes désinfectantes), accompagnée d'aménagements d'horaires, en tenant compte de l'ensemble des préconisations mentionnées dans le Protocole National de déconfinement du Ministère du Travail du 03 mai 2020.
- la mise à jour du DUERP de chaque administration, en y inscrivant le risque lié à la présence du COVID 19 dans la catégorie "risque biologique".
- limiter l'accueil physique UNIQUEMENT à des accueils sur RDV, dans des locaux qui devront PRÉALABLEMENT être adaptés à la crise sanitaire (avec des protections en plexiglas par exemple)

Cette crise révèle l'importance de maintenir les CHS-CT et renforce notre demande d'abrogation de la loi « Transformation de la fonction publique », notamment sur ce point.

Pour terminer, en cette période difficile, nous souhaitons saluer l'investissement du médecin de prévention et de l'ISST mais aussi, malgré les risques, le travail de tous les responsables d'équipe et tous les agents qui se sont mobilisés dans le cadre du Plan de Continuité d'Activité.